

(A)

(N° 27.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1892.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1893.

(Voir les n^{os} 100, I, session de 1891-1892, 6, I, session extraordinaire de 1892, et 24, session de 1892-1893, de la Chambre des Représentants; 26, session de 1892-1893, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur; FINET, COOREMAN, HARDENPONT et VAN PUT.

MESSIEURS,

Le Projet du Budget des Voies et Moyens pour l'exercice futur a été présenté dans son texte primitif le 26 février 1892.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a été amené à le modifier par une série d'amendements, les uns augmentant, les autres diminuant les chiffres primitivement arrêtés.

De l'inspection comparative des documents primitifs et de ceux où sont renseignés les amendements il résulte que les diminutions portent :

1° Sur les revenus des eaux et forêts. fr.	70,000 »
2° Sur la part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	200,000 »
3° Sur les recettes diverses et accidentelles	52,500 »
4° Sur les produits du chemin de fer	1,500,000 »
Soit un total des diminutions de fr.	1,822,500 »

L'importante recette que les chemins de fer versaient dans les caisses de l'État se soldera donc cette année avec une diminution notable; quand on compare la recette des 7 premiers de 1891 avec celle des mois correspondants de l'exercice en cours, on constate une diminution de 1,222,000 francs. Il n'est pas à supposer que les derniers mois de l'exercice viennent compenser cette infériorité.

Le Ministre des Chemins de fer a consenti récemment des réductions de tarifs s'appliquant aux *charbons*, aux *minerais*, aux *produits de la métallurgie* et de l'*industrie verrière*, qui entraîneront une réduction de recette d'environ 1,300,000 francs.

D'autres réductions pourraient encore résulter du projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre.

La recette inscrite au budget de 1891 était de 139,000,000 de francs.
Elle n'atteignit en réalité que 138,082,000 francs.

Le projet amendé n'exagère donc pas la diminution probable en inscrivant le chiffre de 136,500,000 francs.

Dans le sein de votre Commission des Finances, Messieurs, on a exprimé l'espoir de voir l'*Agriculture*, cette industrie primordiale, qui occupe plus de bras, plus de capitaux que toutes les autres, ne pas échapper aux bienveillantes dispositions de l'honorable M. Vandenpeereboom.

Le Gouvernement, pas plus que la Législature, ne saurait oublier que notre agriculture passe par une crise dont l'intensité s'accroît encore chaque jour et qu'il est du premier de ses devoirs de remédier dans la mesure du possible à cet état de choses déplorable.

Les voix qui se sont élevées à la Chambre en faveur de la culture du tabac, des distilleries agricoles, de l'extension aux produits agricoles des mesures de protection qui abritent les productions d'autres industries, ne sont que les échos de ces convictions.

Il faut bien reconnaître que sous ce rapport la situation de nos agriculteurs est bien inférieure à celle des habitants des campagnes de tous les pays de l'Europe et de l'Amérique.

Les *augmentations* proposées se rapportent :

1° Aux télégraphes et téléphones fr.	1,470,000 »
2° Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	100,000 »
3° Produit du passage de la Tête de Flandre à Anvers	5,000 »
4° Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	160,000 »
5° Intérêts à 3 1/2 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	52,500 »
6° Établissements de bienfaisance	196,000 »
Donc un total d'augmentations de fr.	1,983,500 »
L'ensemble des diminutions étant de	1.822,500 »
Il résulte une augmentation finale de fr.	161,000 »
La somme globale du projet de Budget des Voies et Moyens amendé s'élève à	344,750,828 40
Celle du projet primitif était de	344,589,828 40

Ce qui nous donne la différence sus-indiquée de . fr. 161,000 »

Votre Commission des Finances croit pouvoir exprimer le désir de voir le Sénat, à l'avenir, être saisi plus tôt de l'examen du Budget des Voies et Moyens. Il est, en effet, impossible dans les conditions habituelles d'une transmission *in extremis* de se livrer à un examen approfondi des diverses questions qu'il soulève.

La Chambre des Représentants, après une discussion qui s'est prolongée pendant plusieurs jours, a voté le budget dans sa séance du 23 décembre à l'unanimité des 108 membres présents.

Votre Commission des Finances croit devoir inviter le Sénat à l'adopter également.

Le Président-Rapporteur,
Baron P. BETHUNE.